J. Safra Sarasin

Demande de liquidation du compte de libre passage/des placements en titres

No du compte de libre passage

Nom

Prénom

Résidence fiscale:
Rue

NPA

Lieu/Pays

Vente de	Date de la vente (Vente uniquement le mercredi, les commandes de Deadline, à la veille 17.00 heures)	de (nombre) parts	de la totalité de la position
☐ LPP Production		☐	☐
☐ LPP Rendement		☐	☐
☐ LPP Croissance		☐	☐
☐ LPP Futur		☐	☐
☐ LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2		☐	☐
☐ LPP Durable		☐	☐
☐ LPP Durable Rendement		☐	☐

Important: La vente est exécutée uniquement après réception d'une documentation complète.

Merci pour compléter le point 1, 2, ou 3 ci-dessous; conjoint/partenaire = personnes mariées et partenaires enregistrés au sens de la loi sur le partenariat (LPart)

☐ **1. Transfert à une autre fondation de libre passage**[4, 8]
(attestation d'affiliation et bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance/pas de transfert partiel)

☐ **2. Transfert, resp. rachat de la caisse de pension**[4, 8]

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance

No du compte bancaire

Montant en CHF

No de réf./no du contrat

Compte postal

☐ BV annexé

[4] Copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e du client (devant et derrière)
[8] Achat / aucun achat page 4

J. Safra Sarasin

☐ **3. Versement anticipé de l'avoir de libre passage** (pas de versement partiel)

Motif du versement (veuillez cocher ce qui convient et joindre une copie des documents requis)

☐ Départ à la retraite[1, 4, 5, 6, 7, 8] (âge de la retraite LPP, au max. 5 ans avant ou après)

☐ Départ définitif de la Suisse[1, 2, 3, 4, 5, 7]
- Signature du client attestée officiellement imperatif
- attestation de départ du contrôle des habitants (établie il y a moins de 3 mois) ou confirmation de la résidence (établie il y a moins de 3 mois)
- Le travailleur transfrontalier doit ajouter la confirmation de la résidence (établie il y a moins de 3 mois), l'annulation autorisation-G et l'auto-déclaration du preneur de prévoyance qu'il ne travaille plus en Suisse
- Pour le traitement de la demande une commission (CHF 300.00) sera débitée directement du compte de libre passage

☐ Faible montant[1, 4, 5, 6, 7] (inférieur à la contribution annuelle)
- attestation actuelle de la caisse de pension

☐ Début d'une (autre) activité lucrative indépendante principale [1, 2, 4, 5. 7, 8]
(versement possible uniquement dans l'année qui suit le début de l'activité indépendante!)
- attestation de la caisse de compensation AVS et copie formulaire d'inscription AVS qu'il s'agit d'une activité principale
- votre confirmation signée de votre main que vous avez commencé à exercer une activité indépendante à titre principal au cours des 12 derniers mois et que vous n'êtes plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire en tant que salarié
- Joignez les documents comme preuve d'activité indépendante dans votre activité principale
- Pour le traitement de la demande une commission (CHF 100.00) sera débitée directement du compte de libre passage

☐ Invalidité[1, 4, 5, 6, 7] (à 70% au moins au sens de l'AI)
- décision actuelle de l'AI (pas antérieure à 2 ans)

☐ Décès du preneur de prévoyance (à àjouter par les héritiers)
- certificat d'héritier
- copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e des héritiers
- divorce Jugement
- Extrait actuel du registre de l'état civil

Pour le paiement en Suisse

☐ Bulletin de versement <u>ou</u> ☐ Copie de carte bancaire (devant et derrière)

Pour le paiement à l'étranger

Nom et adresse de la banque

_____

N° IBAN- Banque /- Poste _____ Au nom de _____

SWIFT

_____

Numéro d'assurance sociale de bénéficiaire

_____

Si plusieurs bénéficiaires: Numéro d'assurance sociale des bénéficiaires

_____

J. Safra Sarasin

☐ **Retrait anticipé d'avoirs de prévoyance selon la loi fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement** [1,4,5,6,7,8]

☐ **Retrait anticipé**

☐ Avoir partiel de CHF _____

☐ Avoir accumulé à la date de versement

☐ maintien du compte

☐ liquidation du compte

Retrait anticipé au cours des 5 dernières années Montant en CHF _____ Versé le _____

Utilisation

☐ Construction/acquisition ☐ Coopérative immobilière

Les parts et les titres de participation analogues doivent être déposés auprès de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage.

Genre d'objet

☐ Appartement ☐ Maison individuelle

Documents joints à titre de preuve de l'utilisation des fonds (impératif)

☐ Copie du contract d'achat ou ☐ Extrait actuel du registre foncier (avec no du feuillet)

☐ Attestation de la banque concernant l'emploi des fonds pour usage propre et les coordonnées bancaires

Nom et adresse du créancier hypothécaire

_____

_____

Compte hypothécaire no _____ Date de versement souhaitée _____ ☐ BV annexé (compte privé exclu)

[1] Signature et copie actuel du passeport / carte d'identité (devant et derrière) signé/e du conjoint/partenaire enregistré indispensable, partenariat enregistré s'il vous plaît joindre copie du certificat de partenariat
[2] Signature du conjoint ou du partenaire enregistré attestée officiellement impératif
[3] Au départ en UE ou AELE seulement LPP surobligatoire s'il vous plaît visitez www.sfbvg.ch paiement en espèces en cas de départ à l'étranger et sélectionnez le formulaire approprié
[4] Copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e du client (devant et derrière)
[5] Certificat d'état civil actuel (pas antérieure à 3 mois)
[6] Pour paiement à l'étranger signature attestée officiellement impératif
[7] Les documents soumis officiellement indiquer avec adresse, n° de téléphone et e-mail du contact
[8] Achat / aucun achat page 4

J. Safra Sarasin

Achat / aucun achat (au point 1, 2 ou retrait anticipé sur l'encouragement à la proprieté, remplir obligatoirement)

☐ Aucun achat n'a été effectué dans le cadre de la prévoyance professionnelle au cours des trois dernières années.

☐ Au cours des trois dernières années, les achats suivants ont été réalisés dans le cadre de la prévoyance professionnelle:
(veuillez joindre les attestations des caisses de pension)

Date de l'achat	Montant en CHF
Date de l'achat	Montant en CHF
Date de l'achat	Montant en CHF

Si des achats ont été effectués, les prestations en résultant ne peuvent pas être perçues sous forme de capital avant écoulement d'une période de trois ans après la date d'achat. Veuillez, le cas échéant, vous renseigner auprès de votre administration des contributions concernant les répercussions fiscales de votre retrait de capital. Nota bene: **le preneur de prévoyance est seul responsable de toutes les conséquences fiscales résultant d'un retrait de capital.**

Confirmation

Le preneur de prévoyance soussigné et son conjoint/partenaire confirment…

- qu'ils ont été informés des impôts à payer immédiatement sur le versement anticipé de l'avoir de prévoyance
- qu'ils ont autorisé la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage à se procurer d'autres renseignements si nécessaire
- que les indications ci-dessus et les documents produits sont véridiques, corrects et complets

Lorsque la demande de mise en gage/de retrait est en relation avec l'acquisition d'un logement, ils confirment en outre qu'ils…

- ont reçu le règlement de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage ainsi que son annexe et ont pris connaissance des dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement au moyen de l'avoir de libre passage
- sont conscients qu'une commission (frais propriété du logement CHF 300.-) débitée directement du compte de libre passage est perçue pour le traitement de la demande

Lieu, date	Etat civil	No de tél.	Signature du client

Uniquement pour les personnes mariées et les partenaires enregistrés

Lieu, date	Nom, prénom du conjoint/partenaire	No de tél.	Signature du conjoint/partenaire

Uniquement en cas de décès

Lieu, date	Nom, prénom des héritiers	No de tél.	Signature des héritiers